

*Sa Majesté le Roi
Mohammed VI félicite
le Président du Panama*

Lire en page 2

Nouvelle politique migratoire du Royaume

Le Maroc déterminé à réussir son engagement à scolariser les enfants des immigrants régularisés



Le Maroc entend mener à bien sa nouvelle politique migratoire. Outre la régularisation des immigrants en situation illégale, leurs enfants peuvent suivre leur scolarité dans les écoles publiques. Pour l'ambassadeur de l'Union européenne (UE) à Rabat, Rupert Joy, ouvrir le système éducatif marocain aux enfants migrants est un «grand pas dans la mise en pratique du principe de l'éducation pour tous». Toutefois, l'insertion de ces enfants en milieu scolaire ne se passe pas sans difficulté. Un rapport établi par des organisations de la société civile, avec l'appui de l'UE, met le doigt sur les problèmes rencontrés et préconise les solutions pour les dépasser.

Nouvelle politique migratoire du Royaume

Le Maroc déterminé à réussir l'engagement à scolariser les enfants des immigrés régularisés

À l'occasion de la diffusion d'une circulaire par le ministre de l'Éducation nationale, le 9 octobre dernier permettant aux enfants de migrants d'accéder à l'école, l'association Oum Al Banine ainsi que ses partenaires ont présenté un rapport sur l'intégration des enfants migrants dans le système scolaire marocain. L'étude dresse l'état des lieux de ces enfants, relève les contraintes et établit des recommandations pour mieux réussir cette opération.

Des témoignages poignants ont été présentés dans le cadre de la conférence de presse organisée mardi dernier à Rabat afin de présenter le rapport sur l'intégration des enfants des migrants subsahariens ayant bénéficié dernièrement d'une opération de régularisation de leur situation réalisée par l'association Oum Al Banine dans le cadre du projet Tamkine.

Dans le cadre d'une projection diffusée lors de cette rencontre, plusieurs femmes et enfants ont défilé à tour de rôle pour raconter ce qui a changé dans leur vie depuis la transformation de leur statut de résidence.

Adèle, une Ivoirienne installée au Maroc depuis juillet 2010, s'est dit comblée depuis la régularisation de sa situation. C'est grâce à cette opération et à l'accompagnement des associations, notamment celle de Terre des hommes, qu'elle a pu acquérir un logement et intégrer son enfant à l'école. Le cas de cette Ivoirienne n'est d'ailleurs pas isolé, plusieurs femmes de différentes nationalités ont apporté des témoignages similaires. Fuyant la guerre, le viol ou encore l'excision, ces étrangères se disent chanceuses d'avoir bénéficié de cette opération et d'avoir pu inscrire leurs enfants à l'école.

En effet, les enfants des migrants pouvaient désormais accéder à l'école

marocaine depuis le 9 du mois d'octobre dernier grâce à une circulaire communiquée par le ministère de l'Éducation nationale. Toutefois, souligne le rapport, peu d'enfants issus des communautés migrantes anglophones sont intégrés à l'école. Ainsi, sur la région de Rabat par exemple, seuls 15 enfants ont rejoint le système formel, dont 10 du Nigeria et 5 du Liberia. La communauté migrante anglophone, relève ainsi le rapport, fait face de manière encore plus aigüe que celle francophone aux barrières de l'intégration. «Le double apprentissage du français et de l'arabe (classique et darija) s'impose aux parents et aux enfants.

Les associations de migrants notent un repli communautaire assez important rendant ainsi l'accès difficile pour les acteurs de la société civile. Les bénévoles des associations de migrants notent un intérêt réduit pour l'apprentissage de l'arabe et une importance accrue donnée à leur religion. Ainsi, l'insertion de leurs enfants s'en trouve d'autant plus freinée», souligne Mme Halima Qasemy, auteure du rapport.

En effet, si l'expérience de scolarisation des enfants migrants menée à Rabat reste une avancée réelle, comparée au niveau national, elle révèle tout de même certaines contraintes. En l'absence par exemple d'état civil



Le projet Tamkine présenté par les intervenants de l'UE doit pouvoir rendre accessible l'école marocaine aux jeunes subsahariens.

des enfants migrants, la situation administrative des parents ne peut en effet pas répondre aux critères habituels d'inscription scolaire.

D'autres contraintes d'ordre social sont également relevées. Ainsi, le manque de confiance observé envers la population migrante, renforcé par les préjugés, constitue une barrière à l'accès des enfants migrants subsahariens aux jardins d'enfants.

L'enseignement des matières islamiques est aussi considéré comme un frein pour la communauté non-musulmane qui craint de voir ses enfants influencés par l'école. À cela s'ajoute la contrainte de la langue, puisque l'arabe demeure la langue de l'enseignement dans les établissements

publics. Ainsi, et pour surmonter ces contraintes, l'association Oum Al Banine a formulé, dans le cadre de ce rapport, un ensemble de recommandations dont certaines sont adressées au ministère de l'Éducation nationale et d'autres aux associations de migrants.

Ainsi, parmi les recommandations il y a lieu de citer la mise en place de cellules de communication pour accompagner les parents migrants dans l'étape d'inscription de leurs enfants, ainsi que la création de classes préparatoires en vue de pré-

parer les élèves à l'intégration dans l'enseignement public.

Par ailleurs, le rapport souligne la nécessité de reconnaître les associations de migrants en tant que structures à part entière et, partant, garantir leur implication dans le dialogue établi entre les autorités publiques et les acteurs associatifs. Il convient de souligner que ce rapport a été réalisé grâce à des entretiens réalisés avec plus de 50 enfants marocains et migrants, ainsi que 280 parents migrants qui ont été consultés lors de cette étude. ■

Yusra Amrani

L'UE salue la nouvelle politique migratoire

L'ambassadeur de l'Union européenne (UE) à Rabat, Rupert Joy, a salué la nouvelle politique migratoire mise en place récemment par le Royaume, en qualifiant de «grand pas dans la mise en pratique du principe de l'éducation pour tous», le fait d'ouvrir le système éducatif marocain aux enfants migrants.

«Ouvrir le système éducatif marocain aux enfants migrants est un grand pas dans la mise en pratique du principe de l'éducation pour tous». Or, l'éducation est un des droits fondamentaux de l'enfant, y compris l'enfant en situation de migration, quelle que soit sa situa-

tion administrative, a indiqué M. Joy à l'ouverture d'une conférence de presse dédiée à la présentation du rapport «Des enfants migrants et l'école marocaine, état des lieux sur l'accès à l'éducation des enfants migrants subsahariens au Maroc».

Il a également souligné que ce rapport se veut un «outil pratique» pour mettre en œuvre le principe de «l'école pour tous», promu par la nouvelle politique migratoire au Maroc, et contient 31 recommandations transversales et spécifiques auprès du ministère de l'Éducation nationale et de la formation professionnelle, de la société civile et de la communauté internationale.

Royaume du Maroc

UNIVERSITÉ SIDI MOHAMED BEN ABDELLAH
FACULTÉ DES SCIENCES JURIDIQUES,
ECONOMIQUES ET SOCIALES
FES



المملكة المغربية
جامعة سيدي محمد بن عبد الله
كلية العلوم القانونية والاقتصادية والاجتماعية
فاس

Avis de Concours de Recrutement

D'un (01) Professeur de l'Enseignement Supérieur

Assistant - Session 05/06/2014

La Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fès, organise